Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260921-DEL121926REPACC-DE

Ville de Locronan
Kêr Lokorn

extrait séance CCAS
21 septembre 2026

Le vingt et un septembre deux mil vingt six , à dix huit heures trente , les membres du CCAS de LOCRONAN convoqués le 13 août 2026, se sont réunis à la mairie de LOCRONAN sous la Présidence de Madame Monique HASCOËT, Vice Présidente du CCAS

Etaient Présents : Madame Monique HASCOËT, Madame Brigitte NICOLAS, Monsieur Bastien DROUART, Madame Françoise BRELIVET, Madame Gwénaëlle CADIOU QUEAU (arrivée 18h45), Madame Véronique LEFEVRE, Madame Paule SAUVEUR (départ à 19h30 –non présente à partir du 3è point),Monsieur Thierry Le DUFF, Monsieur Philippe Le JEUNE

Absents excusés : Monsieur Thierry CAUBET, Monsieur Bruno BONSIGNE

Invitées : Mesdames Virginie GOARDON et Marine KERDREUX élues municipales, membres de la commission municipale en charge des relations avec le CCAS et le monde associatif
Le quorum étant atteint, la réunion peut régulièrement se tenir
Madame Véronique LEFEVRE est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le PV de la réunion du 19 mai 2026 à l'unanimité

1-REPAS DES AINÉS LE 08 NOVEMBRE 2026

Madame la Vice présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration les termes de leurs décisions sur le projet de repas :

« Le Conseil d'administration du CCAS,
Après avoir délibéré
Décide de maintenir l'organisation d'un goûter de Noël au moment des « Illuminations », avant les vacances scolaires, pour les foyers de vie, IME, EHPAD et structures qui seront proposées
Echange sur l'organisation du repas des aînés Retient la date du 08 novembre 2026
Dit que le repas se tiendra à ti Lokorn. Décide d'en reparler à la faveur d'une nouvelle réunion »

Plusieurs informations des membres du CCAS sur les démarches engagées sont partagées et la modification de date reportée au 15 novembre est proposée

Le Conseil d'administration,
Après avoir délibéré,
Décide de reporter la date du repas au 15 novembre 2026

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Repas des aînés	8	0	1(pour la date)

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260921-DEL121926REPACC-DE

Le Conseil d'administration,
Après avoir délibéré,
Décide de retenir un prestataire SO TRAITEUR pour un repas qui sera servi à ti lokorn étant entendu que le personnel et les couverts sont proposés
Décide de retenir un menu avec 2 propositions en entrée et deux propositions en plat principal (un poisson ou une viande) étant précisé que le CCAS s'occupera de la boisson (sauf apéritif et cafés compris dans le prix de la prestation)
Autorise Monsieur Le Président ou Madame la Vice Présidente à signer un devis (pour 60 personnes escomptées) de 2070.74 € au profit de SO traiteur
Autorise Monsieur Le Président ou Madame la Vice Présidente à signer avec l'animateur « Magie music » pour 450 €
Autorise Monsieur Le Président ou Madame la Vice Présidente à louer une borne à Selfies auprès de super U pour 348
A engager de menues dépenses pour les doyens

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Organisation Repas des aînés	9	0	0

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président, Thierry CAUBET

MAIRIE de LOCP (Sud-Finistère)